

**Séance du 16 octobre 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FETES TRADITIONNELLES** – Hébergement et restauration des personnels.

Par délibération en date du 05 juin 2014, le conseil municipal a approuvé la prise en charge de l'installation des secouristes au Lycée Louis de Foix ainsi que la surveillance des lieux par un agent de ce lycée, moyennant une rémunération initiale brute de 600 € à la charge de la Ville.

Compte-tenu de l'organisation des secours en 2014 et afin d'être prêt dès le mercredi matin, la ville a accueilli une première vague de secouristes le mardi, ce qui a nécessité l'intervention de cet agent un jour supplémentaire portant ainsi sa rémunération brute à 720 € (120 €/jour).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions relatives au contrat de travail visé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.